

# premier degré option Hockey sur gazon

RNCP2493 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                                          |
|-------------------------|------------------------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 4                                 |
| Sigle                   | BEES — Brevet d'état d'éducateur sportif |
| Code(s) NSF             | 335                                      |
| Code(s) ROME            | G1204                                    |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit                  |

## Certificateur(s)

Ministère chargé des sports et de la jeunesse

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

### ACTIVITÉS VISÉES

L'éducateur sportif premier degré est autonome dans son activité. Il accueille, initie et perfectionne tous publics à la pratique du hockey en salle et sur gazon, dans le cadre du projet global de sa structure.

Il organise, anime et conduit des projets d'animation et d'entraînement en intégrant des cycles d'apprentissage et de perfectionnement adaptés aux caractéristiques et au niveau du public, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Il entraîne une équipe de joueurs de hockey engagée en compétition régulière jusqu'au niveau national.

Il accompagne une équipe de hockey en compétition.

Il détecte des joueurs potentiels.

Il arbitre des compétitions.

Il encadre l'équipe technique de sa structure.

Il promeut la pratique du hockey.

Il peut participer à la structuration et au fonctionnement du club.

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités et compétences attestées : Maîtriser les caractéristiques de l'activité et de l'environnement du hockey.

Maîtriser les techniques individuelle, semi-collective et collective.

Concevoir, conduire et évaluer des séances d'initiation, de perfectionnement et d'entraînement, en intégrant toutes les mesures de sécurité associées.

Animer un groupe en proposant des situations pédagogiques de découverte, de cycles d'apprentissage et d'entraînement variés et adaptés au joueur, à l'équipe.

Prendre en compte dans son intervention les aspects relatifs à l'esprit sportif.

Planifier un entraînement individualisé en fonction du niveau et du poste de chaque joueur.

Faire acquérir de nouveaux comportements techniques et technico-tactiques.

Conseiller les joueurs dans la pratique de jeu.

Optimiser les relations interpersonnelles au sein d'une équipe.

Démontrer les techniques du hockey et les principes de jeu, conceptions de jeu et aspects tactiques.

Diriger une équipe en compétition. Mettre en oeuvre les combinaisons de jeu.

Ajuster ses interventions en regard des besoins du joueur, de l'équipe.

Organiser et coordonner des actions de développement et de promotion de la pratique du hockey en salle et sur gazon, dans le cadre de la réglementation en vigueur et en accord avec les orientations institutionnelles : plateaux techniques, critères, portes ouvertes, etc.

Mettre en oeuvre et organiser les premiers secours.  
Détecter des joueurs à potentiel pour une équipe départementale, régionale.  
Appliquer les règles et règlements d'arbitrage du hockey.  
Créer et gérer la dynamique d'un groupe, d'une équipe.  
Analyser sa structure dans son environnement.  
Animer une réunion technique, en formation, pour un groupe de personnes impliqués dans l'organisation de la pratique du hockey en salle et sur gazon.  
Coordonner une équipe pédagogique.  
Réaliser les tâches courantes de gestion administrative et financière du club.

## Secteur d'activité et type d'emploi

### SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant (enseignement à des particuliers ou à des groupes). Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Educateur sportif ou entraîneur ou moniteur de hockey sur gazon  
Animateur ou animateur sportif  
Educateur territorial des APS (sur concours)

### RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                            |                                                                                                                   |
|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tension de recrutement (DARES 2024)</b> | Modérée (3/5)                                                                                                     |
| <b>Facteurs principaux</b>                 | Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche                                           |
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>            | 1 752 €                                                                                                           |
| <b>Diplôme le plus fréquent</b>            | Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi) |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)                                                   |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b>   | 22 247                                                                                                            |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>         | 45 %                                                                                                              |
| <b>Emplois saisonniers</b>                 | 61 %                                                                                                              |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs                                                                           |

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur

d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;

- un ou plusieurs membres des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées, dont un ou plusieurs membres de l'enseignement supérieur lorsque la formation a fait l'objet d'une convention avec l'université.

Partie spécifique :

- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;
- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option hockey sur gazon, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées.

Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Idem

## Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère des Sports Onisep

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

CARIF

<http://www.onisep.fr>

<http://www.intercarif.com>

<http://www.cidj.com>

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2493/>